



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	28	01

Vote	
A La Majorité	Pour : 25
	Contre : 00
	Abstention : 03

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1<sup>er</sup> Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3<sup>ème</sup> adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5<sup>ème</sup> Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7<sup>ème</sup> Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8<sup>ème</sup> Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

**REPRÉSENTÉS :** Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

**ABSENTS :** M. Charles-Henri DEVAUX (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

22 JUIN 2020

-et de sa publication le :

22 JUIN 2020

**D\_20200616\_11**

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE (C.T.)

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié par le décret du 30 juillet 1998, relatif à la mise en place et au fonctionnement des Comités Techniques ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et principalement ses articles 32 et 33 relatifs aux Comités Techniques ;



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

.../...

- **Considérant** la nécessité de renouveler les membres du conseil municipal devant représenter la commune au sein du Comité Technique (C.T.) institué auprès de la collectivité, suite au renouvellement de l'exécutif en date du 23 mai 2020 et l'élection des adjoints le 27 mai 2020 ;
- **Considérant que** l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2020, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 263 agents ;
- **Considérant que** pour une collectivité qui dispose d'un effectif compris entre 50 et 349 agents, le CT peut être composé entre trois à cinq membres ;
- **Considérant encore** que par délibération n°15 en date du 24 juillet 2014, la collectivité a décidé le maintien du paritarisme numérique au sein du Comité Technique (C.T.) ;

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

*A la majorité dont 03 abstentions*

*(M. Claude JERSIER et Mmes Josette AZINCOURT née OTTO et Laurence LAROCHELLE)*

## Article 1<sup>er</sup>

Fixe à cinq (5) le nombre des titulaires représentants de la collectivité ainsi que cinq (5) suppléants choisis parmi les membres du Conseil Municipal.

## Article 2

Désigne comme membres pour le représenter au sein du Comité Technique :

### **\*Membres titulaires :**

- M. Jean-Louis FRANCISQUE (*Maire, Président de droit*)
- M. Jean-Philippe NOËL
- M. Serge SACILÉ
- M. Fulbert MIROITE
- Mme Gilberte EUGÉNIE.

### **\*Membres suppléants :**

- Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA
- M. Alain SARREAU
- M. Charly DARMALINGON
- Mme Sabrina URGIN épouse FELER
- M. Patrick LAVITAL

## Article 3

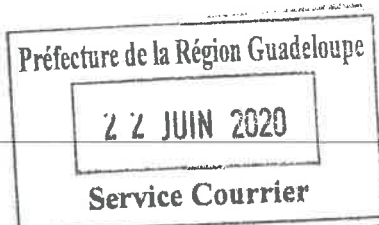
Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



**\*Pour extrait certifié conforme,\***  
**\*Le Maire, Président de séance,\***  
  
Jean-Louis FRANCISQUE